

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 12, rue Louis-Joseph-Doucet, mardi 8 septembre 2020 à 20 h 5, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Josée Castonguay, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et MM. les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire, M. Gérard Jean.

Est absente : Mme Nathalie Martin, conseillère

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Marc-André Maheu, agit à titre de secrétaire de la séance, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Brigitte Beauparlant, est présente.

2020-09-324

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-325

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-------|--|
| (324) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (325) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (326) | 3. | Adoption du procès-verbal du 10 août 2020; |
| (327) | 4. | Approbation des comptes payés et à payer; |
| (328-329) | 5. | Information et suivi de dossiers; |
| | 6. | Administration : |
| (330) | 6.1. | Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC; |
| (331) | 6.2. | Dépôt et adoption du projet de règlement sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages; |
| (332) | 6.3. | États comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2020; |
| | 7. | Sécurité publique : |
| (333) | 7.1. | Système d'alarme et incendie – inspection annuelle; |
| | 8. | Travaux publics : |
| (334) | 8.1. | Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration; |
| (335) | 8.2. | Entretien des appareils de chauffage et de climatisation – demande de soumissions; |
| (336-337) | 8.3. | Déneigement; |
| (338) | 8.4. | Centre sportif – fontaine d'eau; |
| | 9. | Période de questions; |
| | 10. | Hygiène du milieu : |
| (339) | 10.1. | Projet domiciliaire Groupe Evoludev (secteur rue des Étangs); |
| (340) | 10.2. | Station de pompage – rue Sainte-Marie; |
| | 11. | Loisirs et culture : |
| | 11.1. | Dépôt de rapport – camp de jour; |
| | 12. | Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (341) | 12.1. | Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 106-92 et ses amendements – Modification de normes particulières à la zone R48 et ajout de normes particulières à la zone R49 (secteur rue Jean-Baptiste-Neveu); |

- (342) 12.2. Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Modification des limites des zones R1-11, R1-12, R4-1, R4-3, R4-4 et C1-17 (secteur rue des Étangs); *reporté*
- (343) 12.3. Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Dispositions particulières à la zone R5-3 (secteur rue François-Laliberté);
- (344) 12.4. Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 105-92 et ses amendements – Création de la zone R51 à même la zone R1 (Grande Côte Est, à l'intersection de la rue Charles-Sevestre);
- (345-347) 12.5. Dépôt et adoption du second projet de règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Construction de multi logement dans la zone R51 (Grande Côte Est, à l'intersection de la rue Charles-Sevestre);
- (348-351) 12.6. Demandes de permis – PIIA;
- (352) 13. Courrier;
14. Divers;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit accepté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-326

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
 APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 10 août 2020 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-327

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 563 167,69 \$ (518698 à 518833, PA 770 à PA 785, 9250, 9252 à 9315) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-328

CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE – BAIL AU 297A, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Émilie de Lanoraie désire mettre fin à son bail pour un local situé au 297A, rue Notre-Dame, en date du 17 août 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal mette fin au bail liant la Municipalité et le Carrefour Émilie de Lanoraie pour le local situé au 297A, rue Notre-Dame, Lanoraie, et ce, effectif au 17 août 2020.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-329

PANNEAUX DE DE SENSIBILISATION – CIRCULATION EN MILIEU AGRICOLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 1 464,30 \$ (taxes en sus) pour l'acquisition de trois (3) panneaux de sensibilisation sur la circulation en milieu agricole, à même le surplus de l'année en cours.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-330

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la conseillère, Mme Josée Castonguay, soit nommée mairesse suppléante et substitut du maire à la MRC de D'Autray pour une période de trois mois.

De plus, que la mairesse suppléante soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité en l'absence du maire, les effets bancaires, les contrats de vente de terrains et autres documents prévus par résolution du conseil.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-331 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA PERCEPTION
DES TAXES DUES POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DES BARRAGES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 108-2020 ayant pour titre « Règlement sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-332 ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2020

Le secrétaire-trésorier et directeur général fait une lecture sommaire des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le rapport du secrétaire-trésorier et directeur général concernant les états comparatifs des revenus et dépenses au 30 juin 2020 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-333 SYSTÈME D'ALARME ET INCENDIE – INSPECTION ANNUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

De retenir la soumission de la compagnie GC Alarme Sécurité au montant de 3 065,40 \$ (taxes en sus) pour la vérification complète des équipements, les tests de fonctionnement et la vérification de la communication vers la centrale de surveillance, incluant l'ajout d'équipements aux endroits requis, tels que mentionnés dans la soumission, et ce, pour tous les bâtiments municipaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-334 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie approuve les dépenses d'un montant de 298 225 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-335

ENTRETIEN DES APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION – DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à demander des soumissions par invitation pour l'entretien des appareils de chauffage et de climatisation de certains immeubles municipaux, tels que décrits au devis, et ce, pour une période de 1 an, 3 ans et 5 ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-336

DÉNEIGEMENT – AQUEDUC (CHEMIN D'ACCÈS ET STATIONNEMENTS)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

De renouveler notre entente avec la compagnie Le cerf des bois, représentée par M. Jean-François Thérout, au montant de 1 800 \$ (taxes en sus) pour le déneigement du chemin d'accès aux puits d'eau potable (en partie, soit 1,3 km) et les deux stationnements (aqueduc et bâtiment de service des puits), et ce, pour l'hiver 2020-2021.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-337

DÉNEIGEMENT – BORNES-FONTAINES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De renouveler notre entente avec la compagnie Ferme Guy Champagne inc. au taux horaire de 100 \$ pour le déneigement des bornes-fontaines sur le réseau d'aqueduc municipal pour l'hiver 2020-2021.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-338

CENTRE SPORTIF – FONTAINE D'EAU

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser le remplacement de la fontaine d'eau extérieure au Centre sportif au montant de 5 852 \$ (installation et taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 20 À 21 H 17

2020-09-339

PROJET DOMICILIAIRE GROUPE EVOLUDEV (SECTEUR RUE DES ÉTANGS)

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Groupe Evoludev a mandaté la firme GBI pour la préparation de plans et devis pour un projet domiciliaire dans le secteur de la rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a déposé les plans pour ce projet à la Municipalité le 16 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures urbaines montrés aux plans comprennent sans s'y limiter l'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, d'ouvrages de rétention et de traitement des sédiments dans les eaux pluviales (lots 4 166 090, 4 166 092, 4 398 667, 6 356 712, 6 356 713 et 4 166 727);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE les exigences du MDDELCC à la gestion des eaux pluviales ont été réformées depuis le 1^{er} janvier 2012 et exigent aux municipalités d'établir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales mises en place pour chaque projet d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la firme GBI a élaboré un programme d'entretien des « PGO » relativement au projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC.

Que la Municipalité s'engage auprès du MDDELCC, à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des infrastructures du projet pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales qui seront mises en place.

Que la firme GBI soit autorisée à déposer une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Que les infrastructures soient remises à la Municipalité lorsque l'acceptation finale des travaux aura été complétée, et ce, aux frais du promoteur.

D'exiger du promoteur qu'il :

- Transmette copie de toute approbation à la Municipalité de Lanoraie;
- Réalise les travaux d'infrastructures, de fondation de rue, d'asphaltage, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, d'ouvrages de rétention et de traitement des sédiments dans les eaux pluviales selon les règles de l'art et sous la surveillance d'un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec (OIQ);
- Dépose un montant équivalent à 5 % du coût des travaux, couvrant la période de garantie d'un an. Le promoteur devra également mandater une firme pour une inspection télévisée des conduites principales des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial après la période d'un an;
- Se conforme en tout temps, à tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur;
- Limite le nombre de lots au nord-est de la rue des Étangs à six (6) pour la portion située à l'est de la rue des Bouées, et à dix-huit (18) pour la portion située à l'ouest de la rue des Bouées;
- Installe une clôture ornementale le long du chemin Grande Côte Ouest sur le terrain accueillant les ouvrages de rétention et de traitement.

Que le conseil municipal confirme que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 4 060 \$ (taxes en sus) pour la réparation d'une pompe submersible à la station de pompage sur la rue Sainte-Marie par Les Entreprises B. Champagne inc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DE RAPPORT – CAMP DE JOUR 2020

En vertu du règlement numéro 96-2017 le secrétaire-trésorier et directeur général dépose et fait une lecture sommaire du rapport Camp de jour 2020 réalisé par le directeur du Service des loisirs et de la culture.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-09-341

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 106-92 ET SES AMENDEMENTS – MODIFICATION DE NORMES PARTICULIÈRES À LA ZONE R48 ET AJOUT DE NORMES PARTICULIÈRES À LA ZONE R49 (SECTEUR RUE JEAN-BAPTISTE-NEVEU)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 1072-7-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 106-92 et ses amendements – Modification de normes particulières à la zone R48 et ajout de normes particulières à la zone R49 (secteur rue Jean-Baptiste-Neveu) » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-09-342

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-90 ET SES AMENDEMENTS – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA ZONE R5-3 (SECTEUR RUE FRANÇOIS-LALIBERTÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 1071-73-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – Dispositions particulières à la zone R5-3 (secteur rue François-Laliberté) » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-09-343

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 105-92 ET SES AMENDEMENTS – CRÉATION DE LA ZONE R51 À MÊME LA ZONE R1 (GRANDE CÔTE EST, À L'INTERSECTION DE LA RUE CHARLES-SEVESTRE)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 1071-74-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 105-92 et ses amendements – Création de la zone R51 à même la zone R1 (Grande Côte Est, à l'intersection de la rue Charles-Sevestre) » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2020-09-344

DÉPÔT ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1081-2015 ET SES AMENDEMENTS – CONSTRUCTION DE MULTI LOGEMENT DANS LA ZONE R51 (GRANDE CÔTE EST, À L'INTERSECTION DE LA RUE CHARLES-SEVESTRE)

CONSIDÉRANT la consultation écrite suite à la publication d'un avis public permettant aux gens de se prononcer, dans les 15 jours suivants cet avis, sur le projet de règlement numéro 1081-4-2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement numéro 1081-4-2020 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement concernant les usages conditionnels numéro 1081-2015 et ses amendements – Construction de multi logement dans la zone R51 (Grande Côte Est, à l'intersection de la rue Charles-Sevestre) » soit adopté sans modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

2020-09-345 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 95-101, RUE FRANÇOIS-LALIBERTÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction au 95-101, rue François-Laliberté;

CONSIDÉRANT le règlement 1078-2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'une remise en cour arrière de 1.83 m par 4.88 m pour une superficie totale de 8.93 m² et d'une hauteur totale de 2.69 m;

CONSIDÉRANT les plans et devis soumis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 12 août 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction au 95-101, rue François-Laliberté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-346

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 389, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 389, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à refaire le revêtement de la toiture du bâtiment principal qui est actuellement en tôle pour du bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT les choix de couleur et de matériaux soumis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la propriété présente une valeur patrimoniale et est identifiée à l'annexe C du règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la fiche 2 de l'annexe C recommande que le revêtement de la toiture soit modifié par du bardeau de cèdre, de la tôle à la canadienne ou de la tôle à baguette;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 12 août 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de rénovation au 389, rue Sainte-Marie, conditionnellement à ce que le revêtement de la toiture soit du bardeau de cèdre ou de la tôle à la canadienne ou de la tôle à baguette.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-347

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 436-438, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve au 436-438, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté dans son ensemble le 4 mai dernier par la résolution 2020-05-205;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au plan initial;

CONSIDÉRANT le choix de matériaux et couleurs soumis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 12 août 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction au 436-438, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-348

FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE – TECQ

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures telles un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enve-

loppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'appuyer M. Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à M. Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, et à Mme Catherine McKenna, ministre fédérale de l'Infrastructure.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-349

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE (TROCL)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 \$ à l'organisme Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière à l'occasion de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome qui aura lieu du 18 au 24 octobre 2020 dans la région Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire, M. Gérard Jean, à participer au colloque annuel d'Action patrimoine, lequel aura lieu (en ligne) le 15 octobre prochain, au montant de 100 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-09-351

UPA LANAUDIÈRE – PROJET TRAVAILLEUR DE RANG 2021

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'adhérer au « Projet travailleur de rang 2021 » supervisé par UPA Lanaudière, afin de contrer la détresse psychologique auprès des productrices et producteurs agricoles, et qu'un montant de 250,85 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 50 À 22 H

2020-09-352

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 22 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Gérard Jean, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal